

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 247 .2020
ABROGATION ARRETES n°857/2019,
n°972/2019 et n°10/2020

OBJET : STOCKAGE – ROCHE ET CIE – AVENUE DE L'EUROPE – EL/CD

La Maire de la ville d' ANNONAY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la décision n°134/2019 fixant le montant des droits relatifs à l'occupation du domaine public,
Vu la demande présentée par la société ROCHE ET CIE – 25 rue Georges Marrane – 69200 VENISSIEUX

ARRETE

Article 1

L'occupation requise n'a pas été effectuée par le pétitionnaire.

Article 2

Madame La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



02 AVR. 2020

Notifié le :

Affiché le :

AS